Fernelmont – Namur – Andenne - Eghezée – Héron - Burdinne

AVIS à la POPULATION- ENQUETE PUBLIQUE

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11/03/1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de la S.A. Aspiravi, Vaarnewijkstraat 17 à 8530 Harelbeke en vue d'obtenir le permis unique de classe 1 concernant la demande de **construction et exploitation de 2 éoliennes d'une puissance nominale comprise entre 3,6 à 4,2 MW et d'une cabine de tête sur le territoire de la commune de Fernelmont, au nord de l'autoroute E42, et à proximité de la sortie 10 Hingeon,** sur les parcelles sises à 5380 FERNELMONT, 3ème division, section A, n°136N, 133G, 133F, 132R.

L'autorité compétente pour statuer sur ladite demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le fonctionnaire technique et le fonctionnaire délégué.

Le projet est soumis à enquête publique en vertu de l'article 90 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et des articles D.29-7 et suivants Code de l'Environnement.

La durée de l'enquête publique est de 30 jours s'agissant d'un projet de catégorie B (article D29-13, § 1er, du Code de l'Environnement).

Le dossier de demande de permis unique, incluant l'étude d'incidences réalisée par le bureau d'étude CSD INGENIEURS, peut être consulté auprès des administrations communales de Perwez, Eghezée, Gembloux, Walhain, Incourt, Ramillies et La Bruyère jusqu'à la date de clôture de l'enquête.

Date d'affichage de la demande	**Date d'ouverture de l'enquête**	**Date, heure et lieu De la séance de clôture de l'enquête**	**Les observations écrites peuvent être adressées à**
Le 22 avril 2021	**Le 28 avril 2021**	**28 mai 2021** (30 Jours s'agissant d'un projet de catégorie B) à 11h : à l'administration communale de Fernelmont à 10h : à l'administration communale d'Eghezée à 11h : à l'administration communale de Burdinne à 15h : à l'administration communale d'Andenne à 11h : à l'administration communale de Héron à 12h : à l'administration de Namur	- Collège communal de Fernelmont : rue Goffin, 2 à 5380 Fernelmont - Collège communal d'Eghezée : Route de Gembloux, 43 à 5310 Eghezée ou par courriel : environnment@eghezee.be - Collège communal de Burdinne : Rue des Ecoles, 3 à 4210 Burdinne ou par courriel : urbanisme@burdinne.be - Service Environnement d'Andenne: Place du Chapitre 7 à 5300 Andenne - environnement@ac.andenne.be - Collège communal de Héron: Place Communale, 1 à 4218 COUTHUIN - Collège communal de Namur : Hôtel de Ville de Namur à 5000 Namur ou par courriel : permis.environnement@ville.namur.be

Plus précisément, le dossier peut être consulté :

à 5380 Fernelmont, Rue Goffin 2, chaque jour ouvrable de 9h à 12h, uniquement sur rendez-vous pris au minimum 24h à l'avance auprès du Service Urbanisme/Environnement, au 081/83.02.56 - 55 - 83 ou par mail

(didier.mahaux@fernelmont.be - valerie.delhalle@fernelmont.be - celine.manssens@fernelmont.be).

à 5310 Eghezée, Route de Gembloux 43, chaque jour ouvrable de 8h30 à 11h30 et les lundis, mercredis et vendredis de 13h à 16h, uniquement sur rendez-vous pris au minimum 24h à l'avance auprès du Service Environnement, au 081/810.144 ou au 081/810.141 ou par mail (environnement@eghezee.be).

à 4210 Burdinne, Rue des Ecoles 3, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, et le lundi jusqu'à 20 heures uniquement sur rendez-vous pris au minimum 24h à l'avance auprès de Monsieur Thibaut Mortier (085/51.97.15, urbanisme@burdinne.be).

-à 5300 Andenne, Place du Chapitre 7, chaque jour ouvrable de 8h30 à 12h00 et de de 13h à 16h du lundi au vendredi et en soirée jusque 20h00, uniquement sur rendez-vous pris au minimum 24h à l'avance auprès du Service Environnement, au 085/849.595-599-598 ou par mail (environnement@ac.andenne.be).

à 4218 Couthuin, Place communale 1, chaque jour ouvrable de 8h30 à 12h, uniquement sur rendez-vous pris au minimum 24h à l'avance auprès du Service Urbanisme au 085/27.04.96 ou 085/65.00.32 ou par mail urbanisme@heron.be

à 5000 Namur, Hôtel de Ville de Namur, Aile A, 2ème étage (Cellule Permis d'environnement), du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00, UNIQUEMENT sur rendez-vous (24 heures avant – tél : 081/246.347) et le jeudi jusqu'à 20h00 également sur rendez-vous.

Les explications techniques relatives au projet peuvent être obtenues auprès :

- du demandeur, Aspiravi, Xavier Houdry, 056/70.27.36, Vaarnewijkstraat, 17,8530 Harelbeke
- du Fonctionnaire technique : SPW Charleroi, DG03, Rue de l'Ecluse, 22 bte 5, 6000 Charleroi (071/65.47.60)
- du Fonctionnaire délégué, SPW Brabant Wallon, DG04, Rue de Nivelles 88, 1300 Wavre {010/23.12.11)

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès des différentes administrations communales dans le délai mentionné ci-dessus (date de la poste faisant foi), jusqu'à la clôture de l'enquête.

Fait à Eghezée, le 14 avril 2021

La directrice générale

A. BLAISE

Administration Communale D'EGHEZEE - Namur -

Le bourgmestre,

R. DELHAISE